

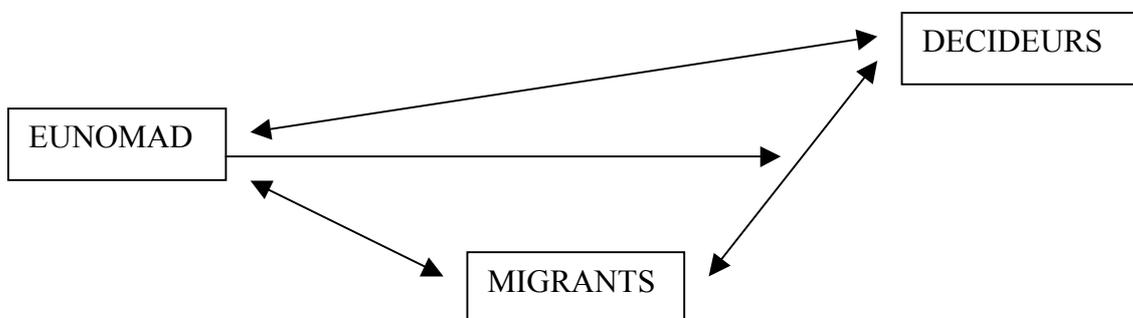
« Pratiques et dialogues sur migrations et développement » : renforcement du réseau EUNOMAD

Notes méthodologiques d'Altay Manço (IRFAM¹) pour le Réseau EUNOMAD – décembre 2008

Préambule

EUNOMAD (*EUropean Network On Migration And Developpement*) est une association internationale d'organisations européennes qui oeuvrent en matière de pratiques de développement en lien avec les migrations (ou « co-développement ») :

- Elle vise l'élaboration de recommandations à l'égard de *décideurs* à divers niveaux de pouvoir, allant du local au global.
- Elle souhaite mener toute action favorisant le développement social, économique, culturel et politique dans les pays d'origine, en collaboration avec les migrants installés en Europe : elle souhaite donc soutenir, accompagner, former, sensibiliser, informer les *migrants* et leurs collectivités oeuvrant pour un développement partagé, dans les pays d'origine et d'accueil.
- Elle dynamise ainsi l'interaction entre décideurs et migrants en cette matière.



Partenaires

France : ADER, GRDR
Belgique : IRFAM, TRANSFAIREs
Grande-Bretagne : CFD
Pays-Bas : INTENT, ADPC
Allemagne : FME
Espagne : FCEAR
Italie : GAO
Pologne : SPA
Portugal : INDE
République tchèque : OPU

Autres acteurs associés :

Groupes parlementaires européens : PPE, PSE, PVE)
Commission Européenne : DG Dev, DG JLS, DG Empl
Conseil de l'Europe
Nations Unies : PNUD
Réseaux internationaux : ENAR, CONCORD, SOLIDAR

Invités :

Luxembourg : SESOPI
Suisse : REFORMAF, HESSO

¹ L'IRFAM est chargé de l'élaboration de la méthodologie et du suivi des activités de capitalisation.

Clarification des concepts

« *Migrants* » ?

Qui sont les « *migrants* » qui constituent une des populations cibles ?

Cette appellation parfois synonyme de « d'origine étrangère » peut regrouper des personnes :

- immigrées : ayant fait une immigration
- ou issues de l'immigration : nées de parents ou d'un parent immigré
-

Bien entendu, ces personnes peuvent être naturalisées : de la nationalité du pays de résidence. Ils résident dans les pays représentés dans le réseau EUNOMAD.

Enfin, dans le contexte européen, on considérera les personnes originaires des pays non membres de l'Espace Economique Européen, soit 27 + 4 pays ; spécifiquement des personnes originaires de pays en voie de développement ou émergents.

« *Décideurs* » ?

Qui sont les « *décideurs* » qui constituent l'autre groupe cible ?

Il s'agit de responsables politiques ou administratifs de divers niveaux de pouvoir, tels que :

- les communes
- les provinces
- les régions
- les organismes parastataux
- les Etats
- les fédérations
- l'Union européenne
- les organisations internationales

Tous concernés par les questions relevant, notamment des politiques migratoires et internationales, d'intégration sociale ou de développement.

Il semble également important d'associer à notre activité divers experts et membres de la presse, spécialistes des mêmes domaines.

« *Dialogue* » ?

Il n'est pas inutile de définir ce terme du titre. Le propre du travail engagé n'est pas des oppositions ou des revendications.

Nous définirons le dialogue politique comme *des échanges de vues entre groupes appartenant à des univers institutionnels différents, permettant à chacun de mieux comprendre la vision du monde de l'Autre, favorisant ainsi l'émergence de nouvelles coopérations et d'innovations.*

Le dialogue suppose l'égalité des participants et une participation volontaire. Il suppose aussi une connaissance des particularités de l'autre, ainsi que la capacité de trouver un langage commun pour comprendre et respecter les partenaires.

Dans le cas de cette action de dialogue sur les pratiques, les membres du réseau EUNOMAD ont un triple rôle :

- dialoguer au sein du réseau ;
- partie dans le processus de dialogue avec leurs partenaires « migrants » ou « décideurs » ;
- facilitateur et observateur du dialogue entre les « migrants » et les « décideurs ».

« Bonne pratique » ?

Une bonne pratique est une approche, souvent novatrice, qui a démontré son utilité dans une situation particulière et peut être reproductible dans d'autres contextes.

Les critères principaux d'une bonne pratique sont donc :

- la pertinence et la relevance par rapport à la matière envisagée (ici : migrations et développement)
- l'adaptabilité et le degré d'intégration dans le contexte de son application
- le caractère innovant, la valeur ajoutée, l'avantage comparatif
- l'impact positif significatif et l'efficacité, l'atteinte des objectifs
- la durabilité, la non-nocivité, la rareté des facteurs de risque
- la qualité de la conception, le rapport coût/bénéfices, la possibilité de réplique, de transfert
- le respect des principes des droits de l'homme

L'initiative a justement pour objet de définir et d'illustrer ce qu'une « bonne pratique de migrations et développement ».

« Développement » ?

C'est l'action de se déployer, de croître, de se transformer, de progresser dans un sens souhaité ou planifié, de prendre un essor qualitatif et quantitatif vers plus d'aisance, de bien-être et d'épanouissement.

Le terme renvoie généralement vers des significations thématiques : on parle de développement économique, social, culturel ... Mais, ce processus qui s'enracine dans un territoire pertinent, doit y fédérer et organiser un réseau d'acteurs fonctionnant de manière intégrée et transparente vers une finalité collective décidée démocratiquement. De plus, cette innovation doit pouvoir s'inscrire dans la durée et donc être soutenable par les communautés concernées sur le long terme.

Les caractéristiques principales d'une telle démarche de développement sont donc :

- l'approche globale, intégrée, systémique et transversale
- la transparence
- l'approche professionnelle
- la territorialisation
- la participation citoyenne
- l'approche partenariale
- la gouvernance locale
- le respect des valeurs
- l'intégrité écologique
- l'équité entre les nations, les individus et les générations
- l'efficacité économique
- etc.

« Solidarité internationale », « Coopération au développement », « Co-développement » ?

La *solidarité internationale* est un ensemble de relations d'entraide liant des collectivités situées dans des pays différents. Toute action de solidarité ne vise pas le développement, l'aide d'urgence, par exemple. Les pays concernés peuvent être d'un degré de développement équivalent. Le terme est général et concerne tout type d'initiatives collectives, publiques ou non.

La *coopération au développement* est un ensemble de politiques et de pratiques des pays industrialisés visant à aider d'un point de vue économique, culturel, technique ou financier les pays moins avancés, en vue de soutenir leurs efforts de développement. A l'origine interétatique, la coopération s'est largement décentralisée et peut-être lancée par des collectivités locales ou des associations, par exemple.

Les migrants peuvent jouer un rôle important dans le cadre des échanges Nord-Sud ou Ouest-Est. Ils peuvent, par exemple :

- aider au rapprochement des peuples par l'instauration des dialogues et d'échanges, grâce aux compétences interculturelles développées lors de leurs trajectoires migratoires ;
- susciter un développement dans leur région d'origine grâce à leurs transferts culturels, matériels et financiers ;
- créer une sensibilité dans le pays d'accueil par rapport à leur pays d'origine ;
- susciter des questionnements nouveaux sur le développement, sur les relations internationales, etc.

Les migrants peuvent ainsi symboliser une citoyenneté transnationale et solidaire. La prise de conscience sur le rôle des migrants dans le domaine du développement a permis l'émergence d'une nouvelle vision en termes de « *co-développement* ».

Le co-développement se réfère à l'interdépendance entre le Nord et le Sud (ou l'Ouest et l'Est) à travers les liens créés par les migrants, les gouvernements et des instances privés autour de collaborations visant à contribuer au développement des pays d'origine des migrants et à la valorisation de ces derniers, là où ils sont installés. Le co-développement est un développement partagé, un développement en coopération, en quelque sorte.

Le co-développement :

- renvoie aux partenariats, essentiels pour des échanges équilibrés ;
- concerne la coopération internationale entre collectivités locales, entreprises et groupements, parmi lesquels des associations de citoyens migrants ou non et des organisations professionnelles ;
- concerne tant l'économique que le culturel et le social, et par conséquent, le politique ;
- offre une gamme de projets, allant de petites initiatives familiales à des réalisations plus ambitieuses concernant :
 - o les capacités économiques : création d'entreprises ou transferts de fonds
 - o les capacités sociales : citoyenneté participative dans les espaces d'origine et d'accueil
 - o les capacités politiques : développement d'instruments d'éducation à la citoyenneté, au développement durable et aux migrations équitables, mais aussi des outils de gestion comme des agences de migrations, etc.

L'ensemble de ces initiatives peut rendre possible une prospérité. Ainsi, elles peuvent s'avérer utiles pour endiguer des tendances migratoires inappropriées. Toutefois, elles peuvent aussi présenter des écueils : les migrants et les institutions nécessitent ainsi un soutien et un encadrement pour jouer leur rôle dans une vision ascendante du développement.

Finalité de l'action « Pratiques et dialogues sur migrations et développement » (décembre 2008 – novembre 2010)

La finalité de cette action est de renforcer durablement le jeune réseau EUNOMAD dans sa :

- propre mise en œuvre ;
- capacité à valoriser les pratiques ;
- capacité à soutenir les acteurs de différents types ;
- capacité à participer aux processus d'élaboration politique à divers niveaux.

Objectifs

1. Renforcer les compétences des associations et des organisations engagées dans des actions de développement en lien avec les migrations.
2. Renforcer la concertation entre associations engagées dans des actions de développement en lien avec les migrations.
3. Favoriser l'identification et la diffusion des meilleures pratiques de développement en lien avec les migrations.
4. Renforcer le dialogue entre associations et institutions dans ce champ, à travers l'Europe.

Résultats attendus

1. Initiation ou renforcement de réseaux associatifs nationaux dans les pays partenaires.
2. Initiation et renforcement de contacts entre associations de migrants et décideurs dans les pays partenaires.
3. Mise en commun et valorisation transnationale de bonnes pratiques en matière de développement en lien avec les migrations.
4. Organisation d'échanges avec les institutions et plateformes européennes, ainsi que des organisations internationales.
5. Publication et diffusion de recommandations pratiques et politiques.

Moyens et activités

1. Préparation et organisation de conférences européennes à Bruxelles (1/an) pour les membres du réseau pour :
 - a. prévoir l'agenda du réseau
 - b. définir la répartition des tâches entre membres
 - c. créer des commissions de travail
 - d. renforcer les liens, les échanges et l'entraide entre membres
 - e. réaliser des débats publics
 - f. diffuser les résultats sous diverses formes
2. Animation et renforcement des plateformes nationales en France, Belgique et Royaume-Uni par GRDR, CFD, TRANSFAIREs :
 - a. identification des acteurs pertinents dans ces pays en matière de migrations et développement
 - b. création d'une banque de données et d'un répertoire de pratiques
 - c. renforcement des échanges entre ces acteurs
 - d. identification de leurs ressources et besoins
 - e. recherche de solutions collectives
 - f. préparation et organisation de conférences nationales (1/an/pays) pour les acteurs intervenant sur les thématiques des migrations et du développement dans les pays concernés
 - g. diffusion des résultats sous diverses formes
3. Elargissement de la dynamique vers d'autres pays, Italie, Espagne, Portugal, Allemagne, Pologne, Tchéquie et Pays-Bas :
 - a. renforcement et soutien des partenaires dans ces pays par le réseau EUNOMAD
 - b. identification d'autres acteurs pertinents dans ces pays en matière de migrations et développement
 - c. création d'une banque de données
 - d. renforcement des échanges entre ces acteurs
 - e. identification de leurs ressources et besoins
 - f. préparation et organisation d'un séminaire (1/pays)
 - g. diffusion des résultats sous diverses formes
4. Capitalisation et valorisation des meilleures pratiques :
 - a. préparation et organisation de deux ateliers d'échanges de pratiques afin d'établir des critères de qualité et de mettre en avant des projets ayant valeur d'exemple :
 - un en France : « capacités sociales » (citoyenneté participative dans les pays d'accueil et d'origine)
 - un autre aux Pays-Bas : « capacités économiques » (création d'entreprises, soutien aux activités économiques des migrants, production de richesses)
 - b. élaboration et diffusion de supports sous formes écrite, électronique et orale, notamment un guide européen des bonnes pratiques relatives à la migration et au développement et ouvrage analytique sur le sujet
 - c. augmentation de la visibilité du réseau
 - d. élargissement vers de nouveaux membres dans de nouveaux pays

5. Renforcement du dialogue avec les institutions et les plateformes européennes :
 - a. Participation à l'afoire du PNUD (Bruxelles, décembre 2008)
 - b. préparation et organisation d'un séminaire conjoint avec des représentants de la Commission européenne (DG Développement, DG Justice, Liberté et Sécurité et DG Emploi et Politiques sociales), notamment
 - c. préparation et organisation d'une journée de concertation avec d'autres plateformes européennes engagées sur des thématiques proches ou complémentaires (ENAR, SOLIDAR, CONCORD)
 - d. préparation et organisation d'une journée d'étude avec le Comité européen sur les migrations du Conseil de l'Europe
 - e. organisation de rencontres avec groupes parlementaires européens (Parti Populaire Européen, Parti Socialiste Européen, Parti Vert Européen)

Méthodologie : approche synthétique des démarches liées aux contenus²

1. Animation et renforcement des plateformes nationales en France, Belgique et Royaume-Uni

Il s'agit de mettre en place des activités de mise en réseau dans les pays où de nombreux acteurs du développement en lien avec les migrations sont identifiés et reconnus. Le but de la démarche est de mettre en place des plateformes nationales articulées avec le niveau européen du réseau EUNOMAD susceptibles de faciliter l'identification et la valorisation des meilleures pratiques parmi les acteurs locaux des pays en question, ainsi que de permettre un dialogue plus efficace avec leurs institutions nationales. L'activité a également pour objectif de permettre une meilleure implication des organisations de ces pays au réseau européen en rationalisant leurs démarches et en structurant leurs cadres de concertation. Enfin, l'expérience méthodologique de ces pays peut être profitable dans les autres pays membres.

Les différentes étapes sont :

- a. identification des acteurs significatifs et volontaires, création d'une banque de données et d'un répertoire de pratiques
 - b. renforcement des discussions entre ces acteurs de façon à affiner des prises de position sur les questions de migration et de développement
 - c. identification de leurs ressources, problématiques et besoins des acteurs à travers des interviews
 - d. initiation d'une recherche de solutions collectives : interpellation du politique, entraide entre acteurs, bourses, foires, etc.
 - e. préparation et organisation d'une conférence nationale annuelle
 - f. identification de partenaires et de « bonnes pratiques » pouvant alimenter efficacement le travail du niveau européen (capitalisation, rencontre des acteurs internationaux, etc.)
 - g. participation au réseau européen
 - h. diffusion des résultats sous diverses formes au niveau national
2. Elargissement de la dynamique vers d'autres pays : Italie, Espagne, Portugal, Allemagne, Pologne, Tchéquie et Pays-Bas

Dans certains de ces pays, des acteurs de la société civile mettent en œuvre des projets de développement en lien avec les migrations, mais de manière isolée ou via des partenariats ponctuels. Dans certains de ces pays, les phénomènes de migrations sont relativement récents ou de faible volume. Il y existe toutefois une demande de la part des organisations associées d'échanger et de peser dans les prises de décisions nationales et européennes. Le réseau EUNOMAD a donc un important potentiel d'élargissement dans ces pays. L'objectif est d'y impulser des dynamiques d'échange et de mise en réseau.

² Pour les détails, notamment des démarches liées aux institutions, consulter le projet introduit à l'UE.

Il s'agit de soutenir les partenaires de ces pays afin de développer leurs capacités en matière d' :

- a. identification d'acteurs pertinents de migrations et développement
- b. enquête sur leurs ressources et besoins
- c. organisation d'échanges entre ces acteurs
- d. élaboration d'un matériel de sensibilisation aux pratiques de développement en lien avec les migrations

Les partenaires participeront aux activités transnationales d'EUNOMAD. L'ADER sera en charge de la supervision technique et financière des activités dans chacun des pays concernés. L'IRFAM sera en charge du suivi méthodologique des activités de mise en réseau national (méthodologie d'identification des acteurs, d'animation des échanges, etc.).

3. Capitalisation et valorisation des pratiques

Les échanges sur les pratiques et expériences doivent, pour être efficaces et constructifs, s'effectuer dans un cadre précis, identifié en commun et susceptible de fédérer des acteurs diversifiés et pertinents. Il existe une demande de la part des membres du réseau d'échanger des pratiques afin de les améliorer et de bénéficier de l'expertise des uns et des autres. D'une manière plus générale, il importe au réseau EUNOMAD et à ses membres de renforcer leur cadre de référence conceptuel commun.

L'objectif est de permettre aux membres du réseau d'échanger des informations en lien avec leurs activités, d'identifier et de valoriser les meilleures pratiques au sein du réseau selon deux thématiques « *capacités sociales* » et « *capacités économiques* ».

Ces ateliers thématiques visent à permettre aux membres de présenter des exemples de projets considérés comme « bons » et d'établir des critères de réussite pour ces pratiques. Il s'agit également pour les membres et le réseau EUNOMAD de bénéficier des apports d'acteurs ressources invités pour l'occasion (experts, décideurs, etc.). Plus globalement, il s'agit aussi de diffuser les résultats des travaux.

La mise en œuvre de cette activité impliquera la préparation, l'organisation, l'évaluation et le suivi de deux rencontres de deux jours à Paris et à La Haye portant sur les thématiques de citoyenneté participative dans les pays d'accueil et d'origine, d'une part, et de création d'entreprises, de soutien aux activités économiques des migrants, d'autre part.

Au terme de cette activité, une dizaine de critères de définition et d'identification d'un bon projet dit de « développement en lien avec les migrations » seront définis et partagés par l'ensemble des membres et adoptés par le réseau EUNOMAD. Le cadre de référence conceptuel commun au réseau sera ainsi renforcé et un travail d'identification et d'évaluation des meilleures pratiques sera rendu possible.

Les actes des ateliers seront réalisés, et mentionneront les conclusions des débats, les constats et difficultés rencontrés par les acteurs, etc. Les notes de présentation des meilleures pratiques (guide), une bibliographie, une grille d'évaluation, une banque de projets (outils) et les conclusions générales (analyses), notamment, en termes de recommandations à destination des décideurs, seront réalisées. Le matériel sera « validé » par les participants lors des rencontres du réseau.

L'action aura donc pour résultat concret :

- a. la préparation et la diffusion de ces supports sous formes écrite, électronique et orale
- b. la visibilité du réseau
- c. l'élargissement éventuel vers de nouveaux membres invités comme observateurs

Exemple : le cas belge

Les contextes sont très différents entre les pays partenaires.

- Dans le cadre de ce projet, certains sont chargés d'un travail plus approfondi que d'autres
- Certains pays présentent une population migrante originaire des pays tiers plus nombreuse que d'autres
- Cette immigration peut être plus ou moins ancienne
- Les migrants peuvent être plus ou moins actifs dans le domaine du co-développement
- Les institutions peuvent être plus ou moins sensibilisées et actives dans ce domaine
- La question peut avoir été étudiée abondamment ou non
- Le membre du réseau peut lui-même avoir plus ou moins d'expérience dans ce domaine
- Etc.

En fonction de ces critères, on sera dans un cas avec des pratiques de co-développement nombreuses et variées ou non.

La *Belgique* est un pays qui compte une nombreuse population issue de l'immigration hors UE. Cette population est ancienne, structurée et compte de nombreuses associations. Aussi, les expériences de co-développement y semblent être également nombreuses, d'autant plus que les pouvoirs publics développent un discours favorable au sujet depuis la fin des années 90. Pourtant, les aides publiques en matière de co-développement sont assez rares et peu appropriées et les recherches sur le sujet sont débutantes.

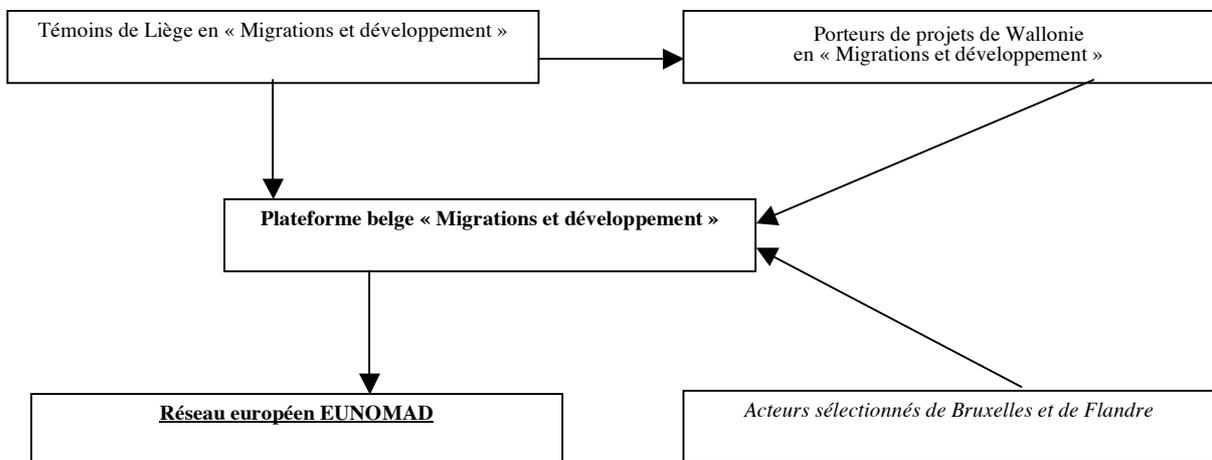
Les deux membres belges d'EUNOMAD, IRFAM et TRANSFAIREs proposent une contribution intégrée au projet et sont soutenus, notamment, par le gouvernement de la Région wallonne, partie fédérative au sud du pays.

La partie suivante propose la démarche des partenaires belges afin d'illustrer la question du « comment réaliser? » les tâches répertoriées plus haut.

Animation et renforcement de la plateforme belge

En fonction des partenariats et des soutiens locaux, la plateforme belge sera organisée en quatre étapes :

1. Création et animation d'un groupe local d'acteurs témoins à Liège (démarrage octobre 2008)
2. Appui méthodologique et analyse des pratiques d'un groupe de porteurs de projets de Wallonie soutenus pour leurs initiatives (démarrage novembre 2008)
3. Animation de la plateforme belge de « Migrations et développement » avec les premiers partenaires locaux et la participation d'acteurs sélectionnés des autres régions du pays (décembre 2008-novembre 2010)
4. Participation aux activités du réseau européen EUNOMAD à travers une délégation d'acteurs (décembre 2008-novembre 2010)



1. Création et animation d'un groupe local à Liège

Dès octobre 2008 s'est créé à Liège un « Groupe témoin d'acteurs de co-développement et d'intégration » sous l'égide de TRANSFAIRES. Ce projet cofinancé par la Région wallonne dans le cadre de l'appel à projet « Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère et co-développement » a pour finalité de constituer le noyau de la Plateforme belge « Migrations et développement ».

Les objectifs de ce projet sont :

- Identifier les acteurs du milieu associatif liégeois et/ou individuels intéressés dans des actions de co-développement ;
- Connaître les pratiques tant individuelles que collectives ;
- Créer un espace de débat et de sensibilisation entre ces acteurs.

Ce projet vise de manière particulière les personnes immigrées de l'Afrique subsaharienne, y compris les primo-arrivant(e)s, les réfugiés reconnus, les demandeurs d'asile, avec une attention particulière aux femmes migrantes et personnes en précarité ou en recherche d'emploi, qu'elles soient constituées en association ou non. Le projet s'adresse aussi aux personnes immigrées du Maghreb, de la Turquie, de l'Amérique latine et de l'Europe de l'Est. Sont conviés également des responsables de la ville de Liège, du Centre Régional d'Intégration, de la Province de Liège et de la Région wallonne, ainsi que des universitaires, afin d'échanger et de partager les expériences et les pratiques de co-développement.

Les activités sont les suivantes :

- Création et consolidation d'un groupe témoin de 10 à 20 personnes ressources pour l'élaboration de la méthode d'identification des acteurs associatifs et/ou individuels de co-développement ;
- Création d'un répertoire d'autres acteurs pertinents ;
- Création d'un document décrivant les pratiques locales de co-développement ;
- Production d'une analyse collective sur ces pratiques ;
- Analyse de la littérature sur le sujet et notamment des productions associatives locales ;
- Proposition d'une définition du co-développement, d'une identification des problématiques et besoins du secteur ;
- Préparation et organisation d'une journée de réflexion pour présenter et valider ce travail devant un public liégeois plus large ;
- Préparation et organisation d'une « bourse aux projets et aux partenariats » dans notre matière à Liège ;
- Création et consolidation de liens avec des institutions ad hoc ;
- Recherche de pérennisation du groupe au-delà de mars 2009 ;
- Constitution d'une délégation pour la Plateforme belge et le Réseau EUNOMAD qui continuera ses travaux au-delà de mars 2009 ;
- Publication locale des travaux.

2. Appui méthodologique de porteurs de projets de Wallonie

Dès novembre 2008, L'équipe de l'IRFAM sera en charge de l'accompagnement méthodologique d'une vingtaine d'associations de migrants porteuses de projets de co-développement. Ces projets sont sélectionnés et soutenus par la Région wallonne. La tâche de l'IRFAM sera de rencontrer et d'apporter son aide méthodologique à ses acteurs, notamment en termes de *coaching* et d'évaluation. Ce travail est également cofinancé par la Région wallonne.

A la différence de l'étape de Liège où les participants viennent de divers horizons, dans ce processus, les associations à rencontrer sont sélectionnées et visitées parce que chargées justement de réaliser des projets de co-développement. Par ailleurs, elles sont de toutes les régions de la Wallonie et non seulement de Liège. La différence de méthodes et de zone entre les deux démarches est complémentaire et enrichissante.

Les associations ciblées concerneront les personnes issues de l'immigration originaire des pays extra-européens, notamment les personnes de l'Afrique subsaharienne et du Maghreb. Les travailleurs sociaux et les responsables

d'organismes chargées des questions liées à l'intégration des migrants et à la solidarité internationale seront également concernés.

L'accompagnement de ces porteurs de projet représente un grand intérêt pour la construction d'une plateforme belge de migrations et développement. Cette tâche de soutien et d'analyse permet, notamment :

- Un recensement des acteurs wallons réellement impliqués dans des actions concrètes d'intégration et de co-développement.
- Une définition plus explicite du concept à travers l'étude de leurs actions, ainsi qu'une réflexion quant aux critères d'appréciation et d'évaluation des projets menés en matière de co-développement.
- Le développement d'outils d'information et de méthodologies adaptés à leurs besoins.
- Le développement d'outils d'informations également pour intervenants sociaux de Wallonie travaillant avec des associations de migrants.
- Une plus grande interconnaissance entre associations.
- Une plus grande coopération entre associations de migrants et administrations ou structures wallonnes (dont les Centres Régionaux d'Intégration, les médias, etc.).
- Un travail de valorisation et de reconnaissance des compétences et des ressources des personnes issues de l'immigration à travers dialogues et rencontres autour des réalisations pour l'intégration et le co-développement.
- Une visibilité des actions entreprises.
- La production de recommandations à l'endroit des associations et des administrations.

Quels seront les moyens mis en œuvre pour tendre vers ces résultats ?

- La constitution et la réunion d'un comité de décideurs, d'experts et d'acteurs pour suivre l'initiative.
- La rencontre et l'interview à travers la Wallonie d'une vingtaine de responsables associatifs chargés de projets de co-développement selon une grille d'observation et d'identification de pratiques.
- L'analyse de ces observations portant sur l'identité des acteurs, sur la description et l'appréciation des pratiques, sur les problématiques et difficultés rencontrées, etc.
- L'analyse de la littérature scientifique sur le sujet.
- La préparation et l'organisation d'une « rencontre de validation » en mars 2009 à Verviers destinée aux acteurs wallons publics et associatifs en co-développement et où les résultats seront exposés et débattus.
- La production des actes de cette recherche et de cette rencontre sous la forme d'un guide méthodologique, d'un répertoire de pratiques et d'un recueil de recommandations.
- La diffusion de ce matériel.
- L'identification et fidélisation d'un groupe de porteurs de projets hors de l'échantillon afin de participer à la Plateforme belge et aux activités d'EUNOMAD.

3. Plateforme belge à proprement parler

Si les parties précédentes peuvent inspirer les pays membres d'EUNOMAD chargés de mener un travail approfondi, comme en Belgique, la partie présente peut, en revanche, servir de modèle pour les autres partenaires, plus nombreux, uniquement chargés d'initier une plateforme nationale.

La constitution et l'animation de la plateforme belge de « Migrations et développement » concerneront ainsi les premiers partenaires locaux de Liège et de Wallonie, plus largement, mais également d'autres acteurs sélectionnés des autres régions du pays en raison de la qualité de leurs réalisations en co-développement. Le travail s'étalera de décembre 2008 à novembre 2010.

- Analyse de la littérature associative et des listes administratives afin d'identifier des acteurs dans les autres régions du pays.
- Sélection et rencontre de ces acteurs afin de les inviter la Plateforme belge « Migrations et développement ».
- Réalisations d'interviews sur les pratiques.
- Information et invitation de certains acteurs de Wallonie à la constitution de la plateforme belge.

- Constitution et réunion de la plateforme en veillant à varier les acteurs selon les régions et les types d'initiatives (inclure par exemple des acteurs non associatifs comme les entrepreneurs)
 - Animation des rencontres de la Plateforme à Bruxelles afin de susciter une interconnaissance entre acteurs, des échanges avec des responsables administratifs et des experts, etc.
 - Identifications de projets et de porteurs pertinents pour les travaux du réseau EUNOMAD.
 - Analyse du matériel développé lors du processus.
 - Préparation et organisation d'une rencontre de visibilité à Bruxelles.
 - Diffusions des actes par des voies appropriées.
4. Participation aux activités d'EUNOMAD

Enfin, il s'agit ici de la mobilisation et l'accompagnement d'acteurs belges à la participation aux activités du réseau européen telles que présentées dans les pages précédentes.